

Fullmark SA
 Avenue Thomas Edison, 121
 1400 Nivelles
 Belgique
 Tél. : +32 67 34 77 00
 E-mail : info@fullmark.eu
www.fullmark.eu
 TVA : BE 0431 207 758
 Banque : ING Belgium
 IBAN: BE60 3100 3806 1270
 BIC : BBRUBEBB

REDUCIO
 5 rue du Talus
 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
 France

TVA : FR 90750635690

Date : 30/04/2024

FACTURE 2024 / 291

Votre référence de commande : ZB-4513066398

Contact : amelie Blum

Votre numéro de client : 3286

Délai de paiement : 30 jours suivant la date de facturation

| Description | Quantité | Prix unitaire | TVA % | Montant TVA | Total |
|---|----------|---------------|----------------------|-------------------|------------|
| Pochette miroir : Production (jusqu'à 500 pièces) | 500 | € 2,95 | 0% | € 0,00 | € 1.475,00 |
| Frais de gestion | 1 | € 95,00 | 0% | € 0,00 | € 95,00 |
| Frais d'emballage et de port | 1 | € 45,00 | 0% | € 0,00 | € 45,00 |
| | | | Total HT | € 1.615,00 | |
| | | | TVA 0% | € 0,00 | |
| | | | Total TTC | € 1.615,00 | |
| | | | Montant total | € 1.615,00 | |

TVA en autoliquidation

Veuillez utiliser la référence suivante: 2024 / 291

Notre référence: 3171

Dispositions générales

1. Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tous services, produits ou licences commandés auprès de Fullmark SA, ayant son siège social au 121 avenue Thomas Edison, 1400 Nivelles, Belgique et ce indépendamment du fait que ces conditions générales de vente soient ou non réitérées sur les factures rédigées ultérieurement pour la fourniture de ces services ou produits.

La commande de tout service ou produit auprès de Fullmark implique que vous avez pris connaissance des présentes conditions générales de vente et que vous les acceptez.

2. Les présentes conditions générales de vente restent exclusivement applicables, et ce nonobstant toutes autres conditions incluses dans la commande placée par le client. Ces conditions générales de vente font intégralement partie de tous les engagements écrits et contractés avec le client. En cas de conflit entre les présentes conditions générales et un engagement écrit, l'engagement écrit entre les parties sera prioritaire.

Droits intellectuels

3. Tout croquis, dessins, projets ou impressions réalisés par Fullmark SA devient sa propriété et ne peut être utilisé ou reproduit sans l'autorisation écrite de Fullmark SA. La livraison d'un croquis, dessin, projet ou impression selon les présentes conditions générales n'implique aucunement le transfert du titre de propriété, sauf en cas d'accord préalable, explicite et écrit, signé par toutes les parties.

4. Le client s'engage à respecter scrupuleusement les droits intellectuels et commerciaux existants vis-à-vis des ayants droits. Le client sera l'unique responsable en cas d'actions à son encontre par lesdits ayants droits, et garantira la non-responsabilité de Fullmark S.A. quant à tous dommages, y compris tous coûts de représentation légale, se rapportant à des actions ou des menaces d'action engagées à l'encontre de Fullmark SA.

5. En cas d'attribution d'une licence à un client pour l'utilisation de dessins appartenant à Fullmark S.A., cette licence sera au moins assujettie aux conditions suivantes :

- Le client apposera la mention de copyright telle qu'exigée par Fullmark S.A. sur les dessins pour lesquels une licence a été octroyée et ne modifiera aucunement ces dessins sans l'autorisation explicite, écrite et préalable de Fullmark S.A.

- Le client n'utilisera pas les dessins à des fins politiques, pornographiques ou de propagande ou de manière contraire à l'ordre public national applicable aux endroits d'utilisation.

- Le client sera autorisé à utiliser les dessins uniquement à des fins de communication interne dans le cadre du projet spécifié dans l'accord et uniquement pour les sites précisés.

- Le client n'utilisera les dessins à des fins de merchandising qu'après avoir obtenu l'accord préalable, explicite et écrit de Fullmark SA. Par merchandising, il est entendu la commercialisation de biens de consommation portant un ou plusieurs dessins se trouvant sous licence de Fullmark SA.

- Toute licence accordée par Fullmark SA est strictement personnelle et non transférable.

Fullmark SA se réserve le droit de désigner un tiers de confiance afin de vérifier si le client respecte les licences accordées en application des présentes conditions générales.

6. En cas de violation des droits intellectuels (ceci incluant, mais ne se limitant pas, à l'excès du nombre de reproductions, la modification non autorisée d'un dessin et/ou l'utilisation d'un dessin d'une manière non autorisée ou à des fins non autorisés) Fullmark SA aura droit au paiement, nonobstant tous dommages additionnels, d'un montant minimum de 2500 EUR. Ce montant pourra être plus élevé en fonction du préjudice subi ou du manque à gagner.

Validation

7. Pour toute commande exigeant une impression de documents, un accord sur le contenu et la forme du document sera demandé au client. L'accord envoyé, par mail ou par écrit, par le client décharge Fullmark SA de toute responsabilité concernant des erreurs ou des omissions qui seraient constatées éventuellement pendant ou après l'impression.

8. Fullmark sa ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du contenu (textes et illustrations) des documents qu'il doit imprimer pour ses clients ni même des dommages matériels ou corporels qui pourraient en résulter. C'est le client qui, en donnant à Fullmark la validation finale de ses textes et illustrations, en porte l'entièrelle responsabilité.

Prix – Délai - Livraison

9. Nos offres de prix sont toujours assujetties à acceptation dans le délai convenu dans l'offre et ne sont valables que pour le travail mentionné dans celle-ci. Leur durée de validité est de 3 mois.

10. Lors de la commande, le paiement d'un acompte d'un tiers du montant peut être exigé, un même acompte lors de la réception du « bon-à-tirer » et le solde à la livraison.

11. Tous nos prix s'entendent hors TVA.

12. Les délais fixés par écrit lors de la commande commencent à courir le premier jour ouvrable suivant la remise des éléments nécessaires. Les délais de livraison convenus seront prolongés si le client reste en défaut de fournir les éléments nécessaires ou de renvoyer les épreuves corrigées ou le « bon à tirer ». En cas de force majeure, et plus généralement, dans toutes les circonstances qui empêchent, réduisent ou retardent l'exécution du travail par Fullmark SA ou ses fournisseurs, ce dernier sera déchargé de toute responsabilité. De telles circonstances sont entre autres : guerre, grèves, épidémie, décès, rupture de machine, incendie, difficulté d'approvisionnement de marchandises...

13. Les frais de livraison sont toujours à charge du client.

14. Les marchandises commandées et les services prestés seront censés être agréés par le client dès leur livraison ou prestation. Toute réclamation pour défaut de conformité ou vices devra être introduite par courrier recommandé dans un délai de 8 jours à dater de la livraison. Les défauts relevés sur une partie des marchandises livrées ne permettent pas au client de refuser l'intégralité de la commande.

Paiement - litige

15. Nos factures sont payables à 30 jours fin de mois sauf convention particulière préalable et écrite.

16. Toute facture sera considérée comme acceptée si elle ne fait pas l'objet de réclamation écrite endéans les 8 jours de sa réception.

17. Toute personne passant commande auprès de nous et demandant l'envoi de la facture à un tiers sera personnellement responsable pour le paiement de cette facture. Les commandes passées par des personnes en nom de et pour des entités juridiques seront toujours facturées à ces entités juridiques. Toutefois, en l'absence de paiement, la personne ayant passé la commande est tenu solidiairement responsable avec l'entité juridique quant à ce paiement.

18. Lorsque nous acceptons d'annuler une commande signée pour la conception d'un croquis, dessin, projet ou une impression de documents, nous nous réservons le droit de réclamer une indemnité forfaitaire couvrant les coûts encourus et le manque à gagner résultant de l'annulation de la commande. Au cas où un acompte a déjà été versé, cet acompte restera acquis à Fullmark SA à titre d'indemnité.

19. En cas de non-paiement de la facture à l'échéance prévue, les sommes seront dues de plein droit et sans mise en demeure majorée de 15% pour frais administratifs avec un minimum de 50 EUR.

20. Tout différend résultant d'une commande ou transaction quelconque régie par les présentes conditions générales de vente sera soumis à la juridiction exclusive des cours et tribunaux de Bruxelles. Les présentes conditions générales de vente sont exclusivement soumises au droit matériel belge, à l'exclusion de toute règle de droit privé international.

Les frais de déplacement

21. Nos prix ne comprennent pas les frais de déplacement qui seront facturés en complément. En passant la commande, le client accepte de rembourser les coûts de déplacement qui sont précisés ci-après. Nous essayons toujours de réduire autant que possible ces frais. Fullmark ne prend aucun bénéfice sur les déplacements.

22. Déplacement en voiture : nous comptons 0,5 EUR / Km parcouru par le formateur. S'il est plus rationnel de prendre un train ou un avion, nous facturerons le coût de ce moyen de transport en classe économique.

23. Pour chaque prestation nécessitant plus de 2 heures de route pour le formateur, il arrivera la veille en fin de journée. Il faut donc prévoir un forfait « nuitée » de 125 EUR (ce prix comprend la nuitée, le petit déjeuner et le repas du soir). Cette information sera précisée avant le démarrage de la mission.

24. Si les distances ne permettent pas de faire le déplacement en voiture ou en moyen de transport en +/- 2-3 heures, alors, pour des raisons de sécurité, le formateur pourra comptabiliser au client une nuitée la veille et le soir après la formation.

25. Si vous le souhaitez, sur base de vos dates et de vos sites, nous pouvons budgérer précisément le coût des déplacements avant la mission. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.

26. Lorsque, sur demande, nous fournissons une évaluation des frais ou un forfait, nous essayons toujours d'évaluer les frais de façon optimale. Si toutefois des mouvements sociaux ou autres perturbations imprévisibles devaient survenir, entraînant une hausse des frais de déplacement initialement estimés ou forfaitisés, le supplément encouru sera facturé au client en complément du forfait de base ou de l'estimation.

Frais d'annulation ou de report d'une prestation

27. Toute demande d'annulation ou de report d'une prestation sur site doit être adressée à Fullmark par mail.

28. En cas d'annulation ou de demande de report parvenant à Fullmark dans les 7 jours ouvrables avant la date de début de la mission, la commande sera entièrement facturée au client ainsi que tous les frais de réservation (moyens de transport ou logement) qui ne pourraient être annulés.

29. En cas d'annulation parvenant à Fullmark dans les 21 jours ouvrables (mais plus de 7 jours ouvrables) avant la date de début de la mission convenue, la commande sera facturée à raison de 50% du montant convenu plus tous les frais de réservation (moyens de transport ou logement) qui ne pourraient être annulés.

30. En cas de report de date parvenant à Fullmark endéans les 21 jours ouvrables (mais plus de 7 jours ouvrables) avant la date de début de la mission convenue, une pénalité de 25% du montant convenu sera facturée plus tous les frais de réservation de moyens de transport ou de logement qui ne pourraient être annulés.

31. Au-delà de 21 jours ouvrables avant la date de la formation, aucun dédommagement ne sera demandé sauf les éventuels frais de réservation de moyens de transport ou de logement qui ne pourraient être annulés.